

PROCES VERBAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, Mr CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CAPITAN Pascal, CHAUX Delphine, CHARRIER Jérôme, PERSIGNY André, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, LAMURE Sandra, TRONCY Georges, Mr CAPITAN J.Paul

Était absent excusé Mr CHAUMENTIN Gilles,
Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la précédente réunion,
- Avenant CDG 42 convention retraite
- Avenant mutualisation COPLER,
- délibération démarche Centre Bourg
- programme voirie 2025 (pour dossier subvention)
- délibération redevance Performance assainissement collectif,
- Tarifs 2025 (SAR, Préau, Motricité ancienne mairie, garage, droit de place, cimetière, assainissement, PAC)
- Questions diverses

Le Maire accueille et remercie les membres présents. Il informe le conseil du décès de Mme BARNAY Paulette la centenaire de Cordelle qui avait été fêtée en septembre.

Il remercie l'association SPORT NATURE pour l'organisation de sa marche nocturne et le marché des Lucioles pour les décors de Noël et la vente samedi matin sur le marché.

L'ordre du jour est alors abordé. Le PV de la précédente réunion est adopté sans observations.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'avenant à la convention retraite avec le CDG 42,

APPROUVE l'avenant à la convention de mutualisation avec la COPLER pour 2022/2024

APPROUVE la convention de mutualisation pour 2025/2027 avec la COPLER, mais le Maire demande au Président de la COPLER de bien vouloir revoir les tarifs en urbanisme pour les CU que les notaires demandent. En effet, on constate notamment pour les parcelles en zone agricole dès lors qu'elles ne sont pas d'un seul ténement, que le nombre de CU est important. Sur une succession on a compté plus de 12 CU pour les parcelles du même propriétaire. Cela à un coût élevé pour la Commune.

APPROUVE le plan de formation mutualisé de la COPLER pour 2025/2027

DECIDE de maintenir à 12 €/agent la participation de la Commune pour le contrat prévoyance, obligatoire à proposer aux agents au 1/01/2025 mais en place dans la commune depuis 2020

Le Maire rappelle au conseil la réunion proposée à l'ensemble des conseillers pour avancer sur le dossier Démarche Centre Bourg. Une liste des priorités a été établie.

Pour 2025 : l'étude de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes et l'instauration de la zone 30 du Tennis au Centre Bourg et rue du Docteur Ouillon,

Pour 2026 : l'achat de la maison DUPIN (au bourg), l'aménagement de la place de l'Eglise,

Le Conseil municipal à 11 voix pour et 1 abstention a validé les priorités.

Mr CAPITAN J.Paul fait part de son regret qu'aucun projet intégrant la transition écologique ne soit inscrit

Le Maire fait part d'un rendez-vous le lendemain avec le SIEL pour le changement des poteaux de l'éclairage du terrain de foot devenus dangereux.

Mr BILLIEMAZ adjoint, présente le programme voirie 2025 envisagé par la Commission voirie. 1 dossier sera déposé auprès du Conseil Départemental pour une subvention ainsi qu'un dossier au titre d'amende de police.

Le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer pour approuver la redevance

« performance des systèmes d'assainissement collectif » de l'Agence de l'eau au 1/01/2025. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer à 0,084 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- **MAINTIENT** les tarifs de 2024 pour la location du Préau, de la salle de motricité, des droits de place, la taxe d'aménagement
- **AUGMENTE** le tarif de la SAR pour la période Eté pour les extérieurs à Cordelle à 450 €/1 jour et 500 €/2 jours.
- **PRECISE** que les associations auront droit à 2 gratuités par an
- **AUGMENTE** le tarif des garages qui passera à 110 €/trimestre à compter de 2025
- **AUGMENTE** les tarifs de concessions au cimetière de 10 %
- **AUGMENTE** la prime annuelle fixe de l'assainissement à 55 € et le prix au m³ à 2 €
- **AUGMENTE** la PAC pour les constructions neuves à 1400 €

Le maire informe :

- que la pose des caméras de surveillance est en cours et sera fini début janvier
- que concernant les travaux devant l'école, l'entreprise va refaire les bordures
-

- qu'il est allé voir une antenne relais à Notre Dame de Boisset qui est la même que celle qui sera posée à Cordelle

Monsieur CHARRIER Jérôme fait part d'une réunion à laquelle il a assisté pour le Tennis à St Cyr de Favières et des financements existent par le biais de la Fédération

Monsieur CAPITAN J.Paul déplore que dans le cadre du CRTE la commune n'ait pas saisi l'occasion de réfléchir au mode de chauffage des différents bâtiments communaux notamment sur le groupe Ecole/crèche/Mjc la Pompe à Chaleur ayant 20 ans, il serait judicieux d'envisager le remplacement des installations.

Mme SERVAJEAN Yolande fait part des problèmes de serrures sur les portes latérales à la Halle

Mme CHAUX Delphine fait part du repas de Noël de la cantine le 19/12 et demande si des conseillers peuvent y assister (le Maire et elle-même ne pouvant être présent). Il y aura donc Jérôme CHARRIER, André PERSIGNY et Pascal CAPITAN.

La séance est levée à 20 h 15